

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 15 novembre 2013

CG 13/6^{ème}/HC-02

L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**REPRESENTATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LES
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES PUBLICS**

En application de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 sur l'orientation et la programmation pour la refondation de l'école de la République, une nouvelle disposition intégrée à l'article L.421-2 du code de l'éducation prévoit une modification de la représentation des collectivités territoriales dans les conseils d'administration des collèges publics.

Les conseils d'administration de ces collèges comprennent 3 ou 4 représentants des collectivités territoriales selon que l'effectif du conseil d'administration est de 24 ou 30 membres :

*** CA de 24 membres :**

- 2 représentants de la collectivité de rattachement,
- 1 représentant de la commune siège du collège,
- 1 représentant de l'EPCI siège, sans voix délibérative.

*** CA de 30 membres :**

- 2 représentants de la collectivité de rattachement,
- 1 représentant de la commune siège du collège,
- 1 représentant de l'EPCI siège.

Jusqu'à présent, la représentation actuelle du Conseil Général prévoyait 1 titulaire et 1 suppléant par collège public et passe désormais à **2 représentants titulaires**.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur la nouvelle représentation de notre Assemblée dans les conseils d'administration des collèges publics, les suppléants devenant titulaires, aux côtés des titulaires actuels.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Désigne, en qualité de représentants titulaires, les Conseillers Généraux suivants aux conseils d'administration des collèges publics :

Beaumont-de-Lomagne

Collège Théodore Despeyroux :

- M. Jean-Luc DEPRINCE
- M. Francis GARRIGUES

Castelsarrasin

Collège Flamens

- M. Bernard DAGEN
- M. Jean-Philippe BÉSIERS

Collège Jean-de-Prades

- M. Jean-Philippe BÉSIERS
- M. Bernard DAGEN

Caussade

Collège Pierre Darasse

- M. Jacques TABARLY
- M. Guy HÉBRAL

Grisolles

Collège Jean Lacaze

- M. Patrick MARTY
- M. Denis ROGER

Labastide-Saint-Pierre

Collège Jean-Jacques Rousseau

- M. Patrick MARTY
- M. Etienne ASTOUL

Lafrançaise

Collège Antonin Perbosc

- M. Guy-Michel EMPOCIELLO
- M. Jacques ROSET

Lauzerte

Collège du Pays de Serres

- M. Alain LACOMBE
- M. Pascal AURIENTIS

Montauban

Collège Ingres

- M. Michel MARTY
- M. Jean-Pierre QUÉREILHAC

Collège Olympe-de-Gouges

- M. José GONZALEZ
- M. Michel MARTY

Collège Jean-Jaurès

- M. Ghislain DESCAZEUX
- M. Claude MOUCHARD

Collège Azaña

- M. Roland GARRIGUES
- M. José GONZALEZ

Moissac

Collège de la cité scolaire F. Mitterrand

- M. Guy-Michel EMPOCIELLO
- M. Pierre GUILLAMAT

Montech

Collège Vercingétorix

- Mme Dominique SARDEING-RODRIGUEZ
- M. Denis ROGER

Nègrepelisse

Collège Fragonard

- M. Jean CAMBON
- M. Jean-Paul ALBERT

Saint-Antonin-Noble-Val

Collège Pierre Bayrou

- M. Jean-Paul RAYNAL
- M. Léopold VIGUIÉ

Valence d'Agen

Collège Jean Rostand

- M. Jean-Michel BAYLET
- M. Christian ASTRUC

- Décide que les conseillers généraux qui le jugeront utile en fonction de l'ordre du jour des réunions, pourront se faire accompagner d'un collaborateur de la Direction Générale Adjointe en charge de l'Éducation ;
- Une copie de l'invitation aux réunions des conseils d'administration sera donc directement transmise par les collèges à la Direction Générale Adjointe en charge de l'Éducation, laquelle préparera systématiquement des fiches de synthèse pour les représentants du Conseil Général, leur apportera si nécessaire un appui technique sur tel ou tel aspect de la politique départementale de gestion des collèges publics et, en accord avec les Conseillers Généraux délégués, rendra compte des travaux des conseils d'administration sous forme de rapports de synthèse à la 3ème commission, sur les aspects relevant de la compétence du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,